



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE M. Maurice IMBARD.

Absents excusés : Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Anne BARRÉ pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Vladimir BOIRE pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Danielle FERNANDEZ pouvoir à Mme Lydie DUCHON

Secrétaire : M. Fanny ACHART-VICTOR

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Réf: 2022/11/1 - OBJET : Protocoles à annexer au règlement de fonctionnement des Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E) en vigueur

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique, notamment l'article R. 2324-43-2,

Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatifs aux assistants maternels et aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant,

Vu la délibération n° 2015/02/18 du 3 février 2015 relative à la nouvelle procédure d'inscription et d'attribution des places d'accueil Petite Enfance,

Vu la délibération n° 2022/07/6 du 6 juillet 2022 relative à la réactualisation du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.),

Considérant qu'il convient d'annexer les 5 protocoles mentionnés ci-après au règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.) adopté par délibération n° 2022/07/6 du 6 juillet 2022,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : **Décide à l'unanimité** d'annexer au règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.) adopté par délibération n° 2022/07/6 du 6 juillet 2022 susvisée et entré en vigueur le 1^{er} août 2022, les 5 protocoles mentionnés ci-après :

Protocole n° 1 : il détaille les mesures à prendre dans les situations d'urgence et précise les conditions et modalités du recours aux services d'aide médicale d'urgence,

Protocole n° 2 : il décrit les mesures préventives d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou toute autre situation dangereuse pour la santé,

Protocole n° 3 : il expose les modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers, le cas échéant avec le concours de professionnels médicaux ou paramédicaux extérieurs à la structure,

Protocole n° 4 : il précise les conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant,

Protocole n° 5 : il énumère les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privatif, en application de l'article R. 2324-43-2 du Code de la santé publique.

Article 2 : **Indique** que ces protocoles entreront en vigueur à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : **Précise** qu'ils seront transmis au président du Conseil Départemental des Yvelines.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **29 NOV. 2022**
et par publication en ligne le : **29 NOV. 2022**

Saint-Cyr-l'École,
le : **29 NOV. 2022**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Protocoles à annexer au règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) en vigueur

Date de transmission de l'acte : 29/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 29/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-11-1 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20221123-2022-11-1-DE

Date de décision : 23/11/2022

Acte transmis par : Nathalie DELAFOY-GAUMONT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes